

Compte rendu de la séance de la commission de
la recherche du 9 décembre 2021

**Commission de la recherche du conseil académique
du 20 janvier 2022
Délibération 2022/01/CR-001**

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.712-5, L712-6-1-II ;

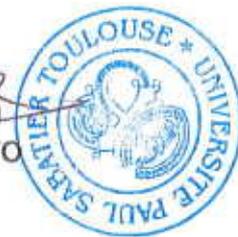
Vu les statuts de l'Université Toulouse III – Paul Sabatier et notamment l'article 38 ;

**Après en avoir délibéré, les membres de la commission de la recherche approuvent le compte rendu
de la commission de la recherche du 9 décembre 2022.**

Toulouse, le 21 janvier 2022

Le Président,

JR
Jean-Marc BROTO



Nombre de membres : 40
Nombre de membres présents ou représentés : 40

Nombre de voix favorables : 31
Nombre de voix défavorable : 0
Nombre d'abstention : 0
Ne prend pas part au vote : 0

Approuvé le 20/01/2022

COMMISSION DE LA RECHERCHE

Compte rendu synthétique de la séance du 9 décembre 2021

Étaient présents :

MMES Monica Alaez-Galan, Isabelle Arthus, Tamara Azaiez-Bontemps, Christine Barrot-Lattes, Isabelle Berry, Valérie Chavagnac, Marie-Pierre Gratacap, Karine Groenen-Serrano, Caroline Conte Lacazette, Émilie Roussel.

MM. Thomas Carle, Nicolas Destainville, Fabrice Dumas, Michel Fournié, Christophe Giraud, Théo Hennequin-Nespoulos, Jean-Pierre Jessel, David Labat, Manoel Manghi, Christophe Mingotaud, Cédric Trupin.

Étaient représentés :

Adnen Malyah par Karine Groenen-Serrano, Pierre Payoux par Christophe Mingotaud, Bruno Segui par Isabelle Arthus, Robin Baurès par David Labat, Joséphine Leflaive par Isabelle Berry, Anthony Lemarié par Thomas Carle, Nicolas Renon par Fabrice Dumas, Claude Chieze par Nicolas Destainville, Cécile Vignolles par Jean-Pierre Jessel.

Assistaient à la séance :

M. Patrice Bacchin, représentant le directeur de la FSI ; M. Michael Toplis, directeur de l'OMP et responsable du directoire UPEE, Jean-Philippe Gastellu-Etchegorry représentant le directeur de l'IUT de Toulouse, Catherine Nabet représentante du doyen de la faculté de chirurgie dentaire.

Étaient excusés :

Hélène Calmes, Éric Rémy, Jean-Emmanuel Sarry, Christophe Giraud.

ORDRE DU JOUR

- Point 1 : Approbation du compte rendu de la commission de la recherche du 18 novembre 2021
- Point 2 : Le quart d'heure interdisciplinarité : premiers retours sur l'enquête interdisciplinarité
- Point 3 : Présentation de l'intégration de 3 structures de recherche à l'OMP
- Point 4 : Présentation du LGCO (point reporté)
- Point 5 : Appel d'offre Manifestations scientifiques : vote des lauréats
- Point 6 : Présentation du bilan des VP délégués et chargés de mission : Nathalie Nasr, Thierry Parra et Fabrice Gamboa
- Point 7 : Validation de l'AAP mobilité doctorante
- Point 8 : Budget de fonctionnement des Ecoles Doctorales
- Point 9 : Présentation du PEPR énergie : Patrice Simon

Informations générales

J.-P. Jessel attire l'attention des conseillers sur :

- Les élections partielles pour les collèges F et Usagers (doctorants) de la commission de la recherche qui auront lieu le mardi 14 décembre 2021 de 9h à 17h dans la salle du conseil du bâtiment administratif central. Les informations ont été publiées dans le Paul Sab' Hebdo du 8 décembre 2021 et dans la page « Election de l'université ». Les doctorants inscrits à UT3 vont recevoir un message par mail de la DAJI.
- Le format du questionnaire LimeSurvey de l'AO Tremplin suite à une remarque de David Labat et pour répondre aux interrogations soulevées par les collègues de Fabrice Dumas.

J.-P. Jessel rappelle que le budget de l'AO Tremplin permet de rémunérer un stagiaire, pas un CDD. Ce budget est prévu pour financer du fonctionnement et pas de la masse salariale. Il précise que si les rubriques à renseigner sont très courtes c'est pour permettre aux conseillers d'examiner rapidement les dossiers. Il considère que ce format est plus égalitaire et oblige les porteurs à présenter leur projet de façon concise.

F. Dumas demande si la notion de projet interdisciplinaire concerne plusieurs laboratoires ou bien si elle peut être envisagée comme un coup de pouce pour lancer un projet au sein d'un même laboratoire.

I. Berry précise que le projet peut concerner une émergence interdisciplinaire, la notion d'émergence n'est pas limitative.

D. Labat revient sur le format de présentation du projet. Il explique que 1500 signes, espaces compris, représentent deux petits paragraphes. Il atteste, pour l'avoir fait, que l'exercice est réducteur. Il souhaite que les futurs examinateurs en tiennent compte pour juger et interclasser les dossiers.

Il constate par ailleurs, qu'à aucun moment la finalité du budget n'est à renseigner. Il n'est pas possible en 1500 signes de justifier de la somme demandée. Dans ce cas, comment les conseillers au moment de l'arbitrage pourront répartir les montants demandés sur l'ensemble des projets en fonction des autres sources de financements qui ne seront même pas connues.

Une dernière remarque concerne la validation finale dans LimeSurvey. En effet, sur la dernière page il n'existe pas de bouton validation avec une question de confirmation « êtes-vous sûr de vouloir valider ? » qui marquerait la fin du dépôt.

J.-P. Jessel répond que malgré le format limitatif, il faut préciser que le projet concerne l'acquisition d'un équipement important. Il entend qu'il faudra ajouter un bouton « validation » puis un deuxième bouton « êtes vous sûr de vouloir valider » sur la dernière page de LimeSurvey.

K. Groenen-Serrano témoigne pour un collègue de son laboratoire de la difficulté de présenter son projet en 1500 signes. Elle suggère la possibilité pour le porteur de donner des éléments supplémentaires sous forme d'annexes. Elle comprend qu'il sera compliqué de changer les critères en cours de dépôt de l'appel d'offre, cependant elle est inquiète pour les examinateurs qui devront juger les dossiers sur pièces.

J.-P. Jessel rappelle que son rôle est de veiller à ce que les critères ne soient pas changés pendant le déroulement de l'appel d'offre.

I. Berry confirme que le paramétrage ne peut être changé pour l'appel d'offre 2022. Elle observe qu'il faut prévoir pour 2023 la possibilité de modifier les réponses jusqu'à la clôture. Pour cette année la DSL

répondra individuellement aux porteurs qui ont besoin de modifier leur demande. Elle pense que le cœur d'une problématique peut être résumé en 1500 caractères. Elle ajoute que si dans un premier temps tous les conseillers lisent tous les projets l'interclassement sera facilité. Les référents des laboratoires iront chercher dans un deuxième temps les informations complémentaires.

D. Labat souhaite savoir où faut-il apposer le visa du laboratoire sur le PDF généré par LimeSurvey. Il n'existe pas de rubrique « visa du laboratoire ».

J.-P. Jessel précise qu'effectivement à ce stade on ne demande pas à la direction du laboratoire de renseigner qu'elle a bien pris connaissance du dépôt. Par la suite, les référents de laboratoires devront s'assurer que le laboratoire a été informé de la demande uniquement pour les projets sélectionnés.

F. Dumas demande si les laboratoires devront faire en interne un interclassement si plusieurs demandes émanent du même laboratoire.

J.-P. Jessel répond que non, il suffit que le laboratoire soit informé.

I. Berry souligne que la vérification se fera au moment où le référent prendra contact avec le laboratoire.

Point 1 - Approbation du compte rendu de la Commission de la recherche du 18 novembre 2021

J.-P. Jessel soumet au vote le compte rendu de la séance du 18 novembre 2021.

Les conseillers approuvent le compte rendu de la commission de la recherche du 18 novembre 2021 à l'unanimité par 29 voix « pour ».

Point 2– Le quart d'heure de l'interdisciplinarité - premiers retours sur l'enquête interdisciplinarité

I. Berry rappelle que la mission de la commission de la recherche sera de mettre en relation les laboratoires qui, à l'issue de l'enquête seront susceptibles de nouer des liens interdisciplinaires. Cette mise en relation sera suivie et accompagnée par les référents de laboratoires.

Les premiers résultats de l'enquête interdisciplinarité 2021 sont :

- 446 réponses
- 304 ouvertures de questionnaires mais non renseignées
- 134 entrées pertinentes et renseignées

Le critère de financement est renseigné pour les 134 entrées.

La moyenne des critères de financement est de 1,5 source de financement par entrée.

42 laboratoires ont collaboré.

Voici le classement des laboratoires par nombre de collaborations :

CIRIMAT 20 entrées toutes différentes

CERCO

IMRCP

IMFT

CERPOP

I2MC

IRIT LPT et le LAPLACE ont renseigné plus de 4 entrées

Tous les autres laboratoires ont renseigné 3 entrées ou moins

Ce premier niveau d'analyse se présente sous la forme d'un tableau Excel de 134 lignes.

Isabelle Berry propose aux conseillers plusieurs méthodes pour la suite de l'examen des données :

- Soit elle soumet le tableau tel quel aux conseillers ;
- Soit elle ventile les lignes concernées par référent de laboratoire ;
- Soit elle redirige les laboratoires vers les directoires.

I. Berry demande si les conseillers ont des suggestions.

C. Conte souhaite connaître l'objectif de cette enquête.

I. Berry précise que cette enquête a pour objectif de faire le recensement de l'existant sur trois ans afin d'accroître les relations interdisciplinaires. Dans un deuxième temps, un suivi de ces mises en relations sera mis en œuvre. Ces données constituent la matière à une réflexion sur l'interdisciplinarité, elles peuvent se présenter sous la forme d'une brochure.

K. Groenen-Serrano pense qu'il faut avoir une réflexion sur la manière de la restituer sans effet catalogue. Elle suggère une restitution en commission de la recherche par thématique pour réfléchir comment la présenter.

I. Berry propose de terminer le classement des réponses à l'enquête. Un fois ce classement terminé, elle propose aux référents de discerner pour leurs laboratoires ce qui est interdisciplinaire, par thématique, par groupe de laboratoires sur le même domaine scientifique. Elle suggère également la possibilité de soumettre le classement aux directoires.

Point 3 – Présentation de l'intégration de 3 structures de recherche à l'OMP

Mike Toplis présente 3 laboratoires qui souhaitent rejoindre la fédération de recherche de l'Observatoire Midi-Pyrénées, le CEFREM, le CNRM et le CECI.

CEFREM (Centre de Formation et de Recherche sur les Environnements Méditerranéens)

Ce laboratoire, situé à Perpignan, est en pourparlers depuis 3 ans pour un rapprochement avec l'OMP. C'est un laboratoire CNRS-INSU (Institut National des Sciences de l'Univers). Le CNRS-INSU souhaite que tous ses laboratoires soient regroupés dans un OSU (Observatoire des Sciences de l'Univers). Les recherches sont interdisciplinaires et portent sur la dynamique de la matière dans le continuum Terre-Mer. L'intégration du CEFREM est un atout pour l'OMP. En effet, les collaborations interdisciplinaires avec le LEGOS, ECOLAB et GET sont toutes regroupées dans le CEFREM qui travaille sur l'ensemble des thématiques.

CNRM (Centre National de Recherche en Météorologie)

Il s'agit d'un URM Météo France toulousain avec 3 implantations géographiques. L'équipe de recherche la plus importante (400 personnes) est implantée à Toulouse au cœur de Météo France. Il existe déjà de nombreuses interactions en recherche avec le laboratoire LAERO.

CECI (Climat, Environnement, Couplages, Incertitudes)

Il s'agit d'un URM CNRS-CERFACS (Centre Européen de Recherche et de Formation avancée en Calcul Scientifique)

C'est un petit laboratoire (50 personnes) implanté sur le site du Météo-pôle. Les travaux de recherche portent sur le calcul pour le climat et l'environnement. Il travaille depuis longtemps en partenariat avec le CNRM et a naturellement demandé son rapprochement à l'OMP en même temps que le CNRM.

Mike Toplis conclut, ces 3 laboratoires sont les partenaires naturels de l'OMP. Le CNRM et le CECI font déjà partie du pôle UPEE de site et de l'ED SDU2E. Tous les 3 sont sous tutelle CNRS-INSU ; l'INSU

souhaite qu'ils soient dans un OSU à Toulouse. Mike Toplis a anticipé ce rapprochement en les invitant à participer à chaque projet structurant de l'OMP (EUR TESS et défis clés « observation de la terre »).

La présentation de Mike Toplis est accessible via le lien suivant [JPJ1]: https://intranet.ups-tlse.fr/medias/fichier/point-3-presentation-de-l-integration-de-3-structures-de-recherche-a-l-omp_1642414968668-pptx

J.-P. Jessel remercie Mike Toplis pour sa présentation et laisse la parole aux conseillers qui auraient des questions.

P. Bacchin demande si des personnels UT3 sont hébergés dans ces laboratoires.

N. Destainville précise que Jean-Luc Attié est personnel UT3 et fait partie du laboratoire LAERO.

M. Toplis ajoute qu'il existe une petite difficulté administrative pour le CEFREM concernant les personnels du laboratoire lors des élections. Le souhait de la direction de l'OMP est que les personnels du CEFREM puissent voter dans les instances de l'OMP. Or le conseil de l'OMP est un conseil de composante UT3. Le service juridique cherche une solution afin de permettre à ces personnels de voter. Mike Toplis donne une dernière précision sur les actions scientifiques transverses qui consistent à faire travailler les chercheurs aux interfaces des laboratoires. Un axe scientifique transverse a été créé sur le continuum Terre-Mer afin de permettre la bonne intégration du CEFREM dans la dynamique scientifique de l'OMP. En 2021 un autre axe scientifique a été créé sur le couplage Océan-Atmosphère-Surfaces continentales afin d'intégrer le CNRM et le CECI.

Point 4 – Présentation du LGCO (point reporté)

Point 5 – Appel d'offre Manifestations scientifiques : vote des lauréats

J.-P. Jessel remarque que les réponses à l'appel d'offre sont plus nombreuses que l'an dernier. Il présente les modalités de notation, 5 critères sont évalués :

- Impact scientifique
- Dimension européenne ou internationale
- Implication jeunes chercheurs
- Inscription dans la stratégie UT3
- Actions prévues pour le respect de la parité femmes/hommes et la promotion des femmes en science

Chaque critère est évalué avec une notation sur 10.

Le total des demandes s'élève à 39 300 € pour un budget contraint de 15 000 €.

Les demandes sont recensées dans un tableau Excel présenté aux conseillers. Il constate qu'il existe une très grande disparité de notation qui pourra être revue pendant l'arbitrage. Les commentaires porteront uniquement sur les évaluations qui doivent être justifiées. Les examinateurs interviendront dans l'ordre de présentation des demandes sur le tableau.

35^{ème} colloque annuel de l'Association Internationale de Climatologie

C. Conte explique que les intervenants sont essentiellement francophones, les interventions ont lieu en français. La note a été impactée par cette limite francophone.

K. Groenen-Serrano demande que la note 8 concernant la dimension européenne ou internationale soit corrigée au vu des notations plus basses des autres événements internationaux.

J.-P. Jessel propose que les cases à discuter par les conseillers soient grisées sur le tableau récapitulatif afin d'harmoniser par la suite les notes plus facilement.

K. Groenen-Serrano souhaite également que la colonne « budget » soit grisée car elle estime que le budget demandé est très important.

J.-P. Jessel souligne que les budgets seront revus à la baisse ou à la hausse lors de l'arbitrage final.

M. Toplis remarque qu'il faut distinguer un colloque francophone international d'un colloque français et francophone. Dans le premier cas la dimension internationale est bien respectée.

C. Conte confirme qu'il s'agit bien d'un colloque international francophone.

Les besoins langagiers en espagnol de spécialité

I. Arthus justifie une note un peu basse concernant le critère « implication jeunes chercheurs » car elle n'a pas identifié de sessions spécifiques jeunes chercheurs dans la demande.

M. Alaez- Galan précise qu'il y aura bien une session spécifique pour les doctorants. Le retour des communicants est attendu pour fin janvier 2022.

CIRCLE 2022

N. Destainville note un bémol pour l'aspect international, le colloque est seulement associé à des ateliers internationaux francophones. En revanche il a été déçu concernant la parité femmes/hommes. Rien n'est dit sur les conférenciers ou autres leviers qui permettraient de mettre en avant la parité en science.

J.-P. Jessel rappelle que la moyenne nationale est de 25 % de femmes en informatique. L'IRIT est juste au-dessus de la moyenne pour la parité.

GIS BECO

C. Conte justifie une évaluation basse pour le critère « Inscription dans les axes stratégiques UT3 » car le colloque s'inscrit bien dans les axes stratégiques de la COMUE mais pas dans ceux d'UT3. Elle ajoute que le colloque a lieu dans un contexte français, seuls quelques intervenants francophones sont invités. Elle a donc évalué à la baisse l'aspect international.

J.-P. Jessel précise que le GIS BECO s'inscrit bien dans les axes santé d'UT3.

I. Berry ajoute que les sciences cognitives et l'aspect comportemental font bien partie du GIS BECO. Il peut être inscrit sans problème dans l'axe santé.

Drops and bubbles in stratified environments

M. Manghi a très bien noté l'ensemble du colloque. L'évaluation la plus basse porte sur « Implication jeunes chercheurs » car il ne sait pas s'il y aura des oraux pour les doctorants.

GRUTTEE 2022

C. Barrot Lattes reconnaît qu'elle a été sévère par rapport aux autres examinateurs sur les critères « Dimension européenne ou internationale » et « Implication jeunes chercheurs ». Elle propose que son évaluation soit revue à la hausse.

Les enjeux des jeux

I. Berry a évalué avec la note maximale tous les aspects de ce colloque qui sont largement respectés. Elle souligne l'excellence dans tous les critères.

K. Groenen-Serrano demande s'il y a des conférenciers féminins ou des personnels féminins qui prennent une part active dans ce colloque.

I. Berry répond qu'il y a une parité parmi les organisateurs, modérateurs et conférenciers internationaux. Elle ajoute qu'au-delà de la science cette manifestation bénéficie d'un soutien politique de plusieurs ministères. Ce colloque est organisé conjointement par les MSHS de Toulouse et de Montpellier. Les acquis financiers de Montpellier sont bien au-delà de ce qui est demandé par Toulouse.

Nuclear Organisation and Function

J.-P. Jessel lit les commentaires de J.E. Sarry qui soutient fortement cette manifestation très bien notée sur l'ensemble des critères.

Workshop on Detection and Classification of Acoustic Scenes and Events

N. Destainville a mal noté ce workshop organisé à Nancy. Il est demandé 5000 € à UT3 alors que rien n'est versé par Nancy ; cette démarche lui semble opportuniste. D'autre part l'aspect parité femmes/hommes est limité. Enfin l'implication des jeunes chercheurs n'est pas mise en avant. Ces trois derniers critères sont mal argumentés.

J.-P. Jessel s'étonne que rien ne soit versé par l'université de Nancy.

N. Destainville précise que les collectivités territoriales participent mais pas l'université de Nancy qui est pourtant une université d'excellence.

Réunion plénière du GDR Matériaux, Etats, Electronique, Interactions et Couplages non-Conventionnels

N. Destainville a mal noté l'aspect international à cause du caractère très franco français de la rencontre. Il remarque que l'inscription dans les axes stratégiques d'UT3 n'est pas justifiée, ce qui est mis en avant est commun à l'ensemble du site toulousain et n'a rien de spécifique. Ce GDR n'est pas international et ne lui semble pas prioritaire. Les GDR ont un budget dédié aux colloques, cette demande est juste un complément.

XV Colloque Franco-Roumain de Mathématiques appliquées

D. Labat a donné les notes maximales pour tous les critères sauf pour la parité femmes/hommes qui n'est pas totale lorsqu'on examine le dossier dans le détail.

M. Fournié précise qu'il y a très peu de femmes dans le domaine des mathématiques appliquées.

Rencontre 2022 du GDR DynQua

D. Labat a très bien évalué cette rencontre sauf le critère international. Les intervenants dans le comité d'organisation sont bien internationaux mais pas les conférenciers.

Cool Stars 21

M. Fournié présente la manifestation portée par l'IRAP comme un excellent dossier et met en avant la présence de deux prix Nobel parmi les intervenants.

Journées thématiques GDR RSD ResCom Low-Power Wide Area Networks (LPWAN-2022)

N. Destainville reconnaît une mauvaise note pour l'implication des jeunes chercheurs qu'il souhaite réviser en note maximale. Il souligne cependant un problème concernant le budget qui porte uniquement sur les pauses déjeuners et café. Le budget est incomplet, on ne connaît pas le montant de la participation financière du GDR.

J.-P. Jessel rappelle que dans un GDR il existe des financements pour les jeunes chercheurs et pour organiser des journées thématiques.

A. Saint-Macary ajoute qu'il est clair dans le cadrage que les dossiers incomplets ne seront pas retenus.

17th International Symposium on the Science and Technology of Lighting-11th Energy Efficient Domestic Appliances and Lighting Join Conferences

M. Fournié précise que cette demande a déjà été étudiée l'an dernier, qu'elle a obtenu 3000 € mais qu'elle n'a finalement pas pu avoir lieu. Les porteurs ont restitué le financement à l'administration. Cette année les documents transmis sont identiques, la date n'a même pas été modifiée. M. Fournié a laissé les notations de l'an passé, toutefois au vu des dossiers présents cette année il souligne qu'un effort reste à faire auprès des étudiants. Cependant, il reconnaît qu'il est délicat de revoir le montant déjà accordé l'an dernier.

N. Destainville rappelle que la commission de la recherche avait été généreuse l'an dernier car il y avait très peu de demandes.

M. Fournié précise que le montant n'était pas reproduit dans la demande cette année ; il a lui-même reporté le montant de 3000 €.

6th Global forum ou TB vaccines

J.-P. Jessel lit les commentaires transmis par B. Segui qui a proposé les notes maximales pour tous les critères d'évaluation de l'appel d'offre.

J.-P. Jessel propose à présent aux conseillers d'harmoniser les notes. Il revient sur la réflexion qui a été faite en cellule opérationnelle pour définir des notes couperet et des notes bonus. Il faut également décider si l'on peut augmenter l'enveloppe budgétaire. Il constate que beaucoup de demandes sont à 1000 € et seulement quelques-unes à 3000 €.

K. Groenen-Serrano observe d'importantes disparités au niveau des notes et des jugements. Elle cite pour exemple le congrès Enjeux des jeux et celui sur la tuberculose dont les notations sont maximales pour la dimension internationale. Or le programme pour Enjeu des jeux est écrit en français, il y a bien des invités mais les tables rondes sont françaises, ce n'est pas à ses yeux un congrès international. Il en va de même pour l'association de climatologie qui obtient une note de 10 en parité alors qu'il est écrit « le comité sera vigilant sur le respect de la parité femmes/hommes » alors que d'autres ont obtenu une note de 3 pour avoir écrit la même formule. Une différence de 7 points est trop importante.

V. Chavagnac revient sur la formule citée, elle rappelle qu'il est indiqué que la parité sera respectée, elle ne voit pas ce qui peut être fait de plus.

K. Groenen-Serrano répond que la parité concernant les comités d'organisation est facile à respecter puisque les femmes travaillent. En revanche, ce qu'il faut mettre en avant c'est la parité pour les conférenciers, la promotion des femmes en science y est visible.

I. Berry propose que les montants financés soient considérés comme une caution scientifique pour l'évènement. Elle suggère que les notes ne descendent pas en dessous de la moyenne et soient considérées comme le témoignage de l'examen du dossier au vu des critères. Elle ajoute que si les journées des GDR sont déjà financées, il faut attribuer la moitié de la somme demandée.

J.-P. Jessel rappelle que l'enveloppe globale de l'AO Manifestations scientifiques est de 15 000 €, il propose de baisser toutes les demandes de 3000 € à 1000 €. Les dossiers notés en dessous de 40 points ne sont pas retenus ainsi que les 3 GDR et la demande de Nancy (Workshop on Detection and Classification of Acoustic Scenes and Events). Les 3 demandes de 5000 € passent à 2500 € (SHS-JOP2024) 3500 € (Cool Stars21) et 4000 € (6th Global forum TB vaccines). Le total 19 000 € dépasse l'enveloppe initiale. Ce qui porte la sélection à 12 lauréats sur les 16 demandes présentées.

A. Saint Macary précise qu'une rallonge budgétaire peut être prélevée sur la ligne de réserve du budget de la commission de la recherche. Pour mémoire le budget recherche de l'exercice 2022 avait un solde excédentaire de 30 000 € ; la ligne de réserve de 30 000 € a été votée en séance le 18 novembre 2021.

F. Dumas préconise de financer au moins un évènement prestigieux à 5000 € afin de maintenir l'engagement de cet appel d'offre envers des manifestations d'envergure. Si l'on réduit les demandes de financement de 50 % sur des projets renommés cela soulève des interrogations. Il précise qu'il s'abstiendra lors des votes étant partie prenante.

K. Groenen-Serrano ajoute qu'elle va également s'abstenir, elle regrette qu'il n'y ait pas eu un débat de fond avec les rapporteurs. Elle ne votera pas contre afin de ne pas pénaliser les organisateurs des manifestations.

J.-P. Jessel l'entend et comprend qu'il puisse exister différents motifs d'abstention.

D. Labat indique qu'il faudra préciser pour 2023 que l'université ne finance pas les GDR.

A. Saint-Macary acquiesce, on l'ajoutera dans les critères de la lettre de cadrage pour l'an prochain. Il faudra faire voter par la commission de la recherche que l'appel d'offre Manifestations scientifiques 2023 ne finance pas les GDR.

J.-P. Jessel soumet au vote des conseillers la liste des lauréats à l'appel d'offre « Manifestations scientifiques 2022 » avec une augmentation de 4 k€ de l'enveloppe initiale.

35ème colloque Association Internationale de Climatologie :	1 000 €
Les besoins langagiers en espagnol de spécialité	1 000 €
CIRCLE2022	1 000 €
GIS BECO	1 000 €
Symposium IUTAM Particles, Drops and Bubbles in Stratified Environments "	1 000 €
GRUTTEE 2022	1 000 €
SHS-JOP2024	2 500 €
Nuclear Organisation and Function	1 000 €
XV Colloque Franco-Roumain de Mathématiques appliquées	1 000 €
Cool Stars 21	3 500 €
Energy Efficient Domestic Appliances and Lighting Join Conferences	1 000 €
6th Global forum ou TB vaccines	4 000 €

Les conseillers approuvent par 21 voix « pour » et 7 absentions.

Point 6 – Présentation du bilan des VP délégués et chargés de mission Nathalie Nasr, Thierry Parra et Fabrice Gamboa

Présentation de Madame Nathalie Nasr, neurologue vasculaire chargée de mission éthique, déontologie, intégrité scientifique dans l'enseignement et la recherche.

Madame Nasr a démarré sa mission en février 2020, elle souhaite à l'issue de sa présentation engager une discussion sur la monétisation des thèses de science et la vérification de plagiat dans les thèses à l'université Toulouse III-Paul Sabatier qui est d'ores et déjà à l'avant-garde des universités de France dans ce domaine.

Nathalie Nasr présente sa lettre de mission ; elle est rattachée aux vice-président-es CR et CEFVU. Cette mission vise à intégrer l'éthique et l'intégrité scientifique dans la politique de recherche ainsi que la mise en œuvre d'une politique de prévention. Il s'agit de fournir les outils nécessaires aux étudiants et aux chercheurs et notamment un logiciel anti-plagiat pour promouvoir un environnement favorable à l'intégrité scientifique.

L'éthique et l'intégrité scientifique sont un sujet d'actualité qui a fait l'objet de rapports récents sous l'égide de l'Assemblée Nationale et du Sénat au vu des éléments du rapport de Pierre Corvol. Ce rapport insiste sur la prévention des conflits d'intérêt dans les universités et les manquements à l'intégrité scientifique.

Dans le cadre de la politique de prévention et dès la nomination des chargés de mission en février 2020 un travail est engagé avec Pascal Sainrat, vice-président délégué en charge du numérique sur l'achat du logiciel anti plagiat. Le financement se fait dans le cadre des axes stratégiques de l'université et le logiciel est acquis conjointement avec la COMUE en juin 2021. Tous les chercheurs avec une adresse de messagerie UT3 peuvent utiliser ce logiciel.

Nathalie Nasr propose la présence dans chaque structure de recherche d'un interlocuteur à l'interface des questions sur l'intégrité. Cet interlocuteur permettrait d'alimenter les discussions sur ces sujets débattus au sein de la cellule Médiation-Ethique-Déontologie (cMED) et de mettre en place des mesures de prévention avec les idées provenant des acteurs dans les laboratoires.

Elle constate que les chargés de mission éthique sont contactés essentiellement pour des questions d'authorship et plus précisément sur la définition et la place des auteurs dans les ouvrages. Nathalie Nasr

propose que les jeunes chercheurs prennent connaissance des règles du comité international des éditeurs de journaux scientifiques dès leur arrivée dans le laboratoire.

La formation à l'éthique et à l'intégrité scientifique se fera via des webinaires au sein des unités de recherche pour les étudiants en masters et les doctorants.

Le contact pour l'instructions des dossiers via la cMED est : cmed.contact@univ-tlse3.fr

Le contact pour faire le lien avec le responsable RGPD (Règlement Général sur la Protection de Données) est : Nicolas Ragot (Pôle Protection des Données) nicolas.ragot@univ-tlse3.fr 05 61 55 78 94. M. Ragot propose des tutoriels pour former les personnes confrontées aux questions concernant le RGPD.

Nathalie Nasr propose une relecture systématique de chaque thèse avant la soutenance sous la forme d'une coche sur le document qui garantirait le passage par le logiciel anti-plagiat. Elle suggère de fixer une date de départ en 2022 ce qui serait une première en France et permettrait de porter l'expérience de Toulouse III-Paul Sabatier auprès de l'office de l'intégrité scientifique au niveau national. Ce travail de vérification serait confié à la directrice ou au directeur de thèse.

Nathalie Nasr amorce le débat sur l'applicabilité de ce processus dans un délai court.

F. Dumas demande si le logiciel anti-plagiat est accessible en cas de doute.

N. Nasr confirme que le logiciel est accessible à tous.

K. Groenen-Serrano témoigne de l'utilisation du logiciel anti-plagiat dans le cadre d'un module bureau d'études ; elle trouve que le logiciel est très bien fait. En qualité de présidente de section disciplinaire, Karine Groenen-Serrano est persuadée de l'existence de nombreux plagiats non intentionnels. Ces plagiats sont identifiables sur des passages avec des différences de rédaction. Elle ajoute qu'il faut éduquer les étudiants à la notion de plagiat. Elle pense que la directrice ou le directeur de thèse sont trop impliqués. Elle souhaite une réflexion autour d'un référent éthique dans les laboratoires qui se chargerait d'effectuer ce travail. Concernant les co-auteurs dans les publications, elle souligne les différences de culture entre les domaines de recherche, les biologistes et les chimistes n'alignent pas les noms de façon identique. D'autre part certains enseignants chercheurs ne sont pas rigoureux sur les citations et les co-auteurs ce qui engendre de la souffrance chez les étudiants.

N. Nasr propose de déployer l'usage du logiciel vers les thèses de science puis de passer aux masters 2, aux diplômes professionnels et enfin aux masters 1. L'université doit être irréprochable sur les diplômes de doctorat afin de ne pas les démonétiser. Par la suite et afin d'éviter que les directrices et directeurs de thèse n'écrivent la thèse de leurs étudiants en difficulté, il sera mis en place un accompagnement avec des balises pour prévenir d'éventuelles souffrances.

Lorsqu'un étudiant en santé est convoqué en conseil disciplinaire pour plagiat, il ne comprend pas ce qu'il fait là. Il n'existe pas de module anti plagiat à la faculté de santé pour former les étudiants, par conséquent on ne peut pas sanctionner sans informer au préalable. Nathalie Nasr a proposé au doyen de la faculté de santé la création d'un module sur les règles de bonnes citations en premier cycle. Il sera complété en deuxième cycle par un module sur l'intégrité scientifique.

Enfin, elle suggère que les documents de thèse soient accompagnés du rapport du logiciel COMPILATIO. Ce rapport est factuel et permet de lire les sources et les pourcentages de citations. Par ailleurs, ce rapport facilite les corrections en amont. Le choix de la directrice ou au directeur de thèse reste le plus pragmatique, la demande de référents a été faite depuis un an sans succès.

D. Labat demande la signification du mot démonétiser et souhaite connaître les limites dans le plagiat à savoir quel est le taux de plagiat acceptable. D'autre part, il estime que c'est aux rapporteurs de donner

leur avis sur le rapport du logiciel. Il précise que la directrice ou le directeur de thèse donne un avis sur la qualité de la science, les rapporteurs sur la possibilité de soutenance. Il reconnaît que les difficultés pendant le déroulement d'une thèse sont inévitables. Il ajoute qu'en ce qui concerne l'ordre de positionnement des co-auteurs, les sensibilités sont très différentes selon les champs disciplinaires. Par exemple, en géosciences, il n'existe pas d'obligation de positionnement pour les citations et les doctorants sont toujours cités.

N. Nasr précise que le taux de plagiat dépend de la discipline. En droit les étudiants peuvent citer mot à mot de longs textes. Si les citations sont correctement référencées et identifiables par le logiciel cela ne pose pas de problème. En sciences, on accepte entre 10 et 15 % de citations.

La place des auteurs chez les éditeurs modernes n'est plus une obligation.

Concernant la monétisation des thèses, il s'agit là de maintenir un haut niveau de valeur des thèses en France par rapport à l'étranger. Le terme démonétisation provient de l'action de la chargée de mission auprès de l'équipe présidentielle et des choix politiques qui en découlent pour les thèses.

La fonction politique de l'éthique en sciences doit s'appliquer sous forme de règles applicables à tous.

D. Labat considère que son rôle consiste à accompagner les doctorants vers une insertion professionnelle réussie sur le site toulousain. Il observe que la vision de Nathalie Nasr est élitiste, orientée médecine, mais qu'il faut prendre en compte tous les champs disciplinaires de l'université.

N. Nasr ne considère pas que la médecine soit plus élitiste que les autres disciplines, elle ajoute qu'elle a consulté des membres de tous les champs disciplinaires au cours de sa mission. Le plagiat concerne l'ensemble de l'université, la thèse n'est pas une formalité, il faut positionner le curseur au plus haut pour les étudiants qui souhaitent s'orienter vers des établissements prestigieux.

N. Destainville confirme que les usages sont très différents selon les domaines scientifiques mathématiques, physique et biologie. Les façons de citer les auteurs sont très différentes et n'ont de sens que pour la discipline concernée.

N. Nasr voudrait savoir si les conseillers acceptent que les manuscrits passent par le logiciel de plagiat à partir d'avril 2022.

J.-P. Jessel reprend la parole pour préciser que ce point devrait être abordé en conseil académique. Il concerne le domaine de la formation à la déontologie scientifique. Il relève de l'éducation aux règles autour du plagiat, l'éthique et l'intégrité scientifique.

I. Berry propose de passer par une sensibilisation à l'autoévaluation pour les étudiants à partir d'avril 2022 en laissant un an aux protagonistes pour s'approprier le processus. Ensuite on imposera une date couperet.

N. Nasr concède que les étudiants peuvent s'autoformer dans un premier temps pour s'approprier le logiciel, cependant une échéance reste indispensable.

A. Saint-Macary suggère d'ajouter le point à l'ordre du jour du conseil académique pour discussion et décision formelle de l'établissement pour la mise en place. Par la suite le déploiement se fera au niveau de la DEVE et des écoles doctorales.

N. Nasr tient à souligner que la DSIO pourra transmettre le tutoriel à partager.

La présentation de Nathalie Nasr est consultable via le lien : [JPJ2]https://intranet.ups-tlse.fr/medias/fichier/point-6-bilan-nathalie-nasr-cm-ethique-deontologie-integrite-scientifique_1642415182840-pptx

Thierry Parra vice-président délégué à la valorisation et aux partenariats régionaux, économiques et sociétaux

T. Parra rappelle que la Fondation Catalyse et le catalyseur, tiers lieu pré-incubateur du campus de Rangueil, font partie de son périmètre d'action. La valorisation et les relations extérieures sont centrées sur la recherche, avec la DSL en soutien. Il présente ses activités en lien avec la recherche : le programme France Relance, la Fondation Catalyse, le Catalyseur et la représentation d'UT3.

La présentation de Thierry Parra est consultable via le lien : [JPJ3]https://intranet.ups-tlse.fr/medias/fichier/point-6-bilan-thierry-parra-vp-delegue-valorisation-partenariats-regionaux_1642415561466-pptx

Fabrice Gamboa vice-président délégué aux relations internationales et mobilités

F. Gamboa exerce sa mission avec Georges Zissis et le soutien du DREIC. Leurs activités communes sont structurées en deux parties : mobilité et projets. Cette décision est liée au rattachement à terme de la partie projets à la cellule grands projets d'avenir (GPAV).

Leurs actions comportent :

- la création du Comité Stratégique des Relations Internationales (CSRI) plus resserré, plus agile, incluant toutes les composantes pour des partages d'expérience constructifs.
- un projet autour de la numérisation des activités. Les rubriques seront géoréférencées sur une carte. C'est un WIKI, un outil collaboratif pour rentrer localement les projets dans les laboratoires et les départements. Ce travail a déjà été fait en mathématiques ce qui permet d'avoir une vitrine et des outils d'extraction au moment de produire les rapports HCERES. Sur l'intranet, on peut associer à ces rubriques des documents et faire des archivages centralisés. La mise en place et l'appropriation se fait actuellement pour les agents du DREIC avant un déploiement sur l'université

F. Gamboa revient sur les actions spécifiques mises en place sur les mobilités entrantes et sortantes. Les bourses fléchées par la commission de la recherche pour les étudiantes afghanes et libanaises sont en phase de recrutement ; les résultats attendus pour le 3^{ème} mercredi de janvier 2022.

La présentation de Fabrice Gamboa est consultable via le lien : [JPJ4]https://intranet.ups-tlse.fr/medias/fichier/point-6-bilan-fabrice-gamboa-vp-delegue-aux-ri-et-mobilites_1642415721905-pdf

Point 7 – Validation de l'AAP mobilité doctorante

F. Gamboa rappelle l'existence du dispositif ATUPS qui permettait la mobilité sortante des étudiants en thèse. L'idée reste la même que précédemment à savoir de proposer des bourses de mobilité de 1 à 2 mois. Les étudiants des EUR ne sont pas éligibles. Une grille fixe les financements en fonction des destinations. Les modalités de candidature, de sélection et le suivi des lauréats seront dématérialisés pour plus d'efficacité et d'agilité.

Le cadrage est consultable via le lien : [JPJ5]https://intranet.ups-tlse.fr/medias/fichier/point-7-validation-aap-mobilite-doctorante_1642415872645-docx

Les conseillers approuvent à l'unanimité par 21 voix « pour » l'AAP mobilité doctorante.

Point 8 – Budget de fonctionnement des Ecoles Doctorales

J.-P. Jessel précise que ce budget est la reconduction des montants de 2021.

K. Groenen-Serrano demande si le budget est proportionnel au nombre de doctorants.

J.-P. Jessel acquiesce, il existe des différences de volume entre les Ecoles Doctorales. Il rappelle que les chiffres datent de 2020, mais que n'ayant pas été réactualisés en 2021, on ne peut pas dire que les montants sont exactement proportionnels.

K. Groenen-Serrano souhaite savoir si les Ecoles Doctorales ont fait remonter des souffrances. Elle suggère que ces chiffres soient réexaminés.

J.-P. Jessel mentionne que les attributions de budget sont actuellement rebalayées. Il précise que les chiffres sont consultables puisque les critères en terme d'effectifs et d'HDR pour le calcul des dotations aux Ecoles Doctorales sont les mêmes que ceux réactualisés et utilisés pour les dotations aux laboratoires.

Les conseillers approuvent à l'unanimité par 29 voix « pour » le budget de fonctionnement des Ecoles Doctorales.

Point 9 – Présentation du PEPR énergie – Patrice Simon

Point reporté.

L'ordre du jour étant épuisé la séance se termine à 12h41

Prochaine commission de la recherche le jeudi 20 janvier 2022.